

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 105-107

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__105_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

BIBLIOGRAPHIE.

1°

De la Responsabilité en matière d'accidents du travail (Commentaire de la loi du 9 avril 1898 et des décrets du 28 février 1899 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi), par Maurice BELLOM, ingénieur des mines (1).

Faisant table rase des dispositions qui régissaient jusqu'ici les accidents du travail, la loi du 9 avril 1898 a soumis à un régime administratif et financier complètement nouveau, à la fois les victimes d'accidents industriels et les chefs des industries qu'elle a visées.

La victime d'accident était jusqu'ici un demandeur qui devait faire la preuve des faits et établir la responsabilité de son patron. Désormais, au contraire, l'accident crée un droit pour l'ouvrier et la discussion ne portera plus sur le principe, mais sur la quotité de l'indemnité, en raison des conséquences de l'accident.

Cette transformation radicale dans la situation respective des parties et les conséquences qui en découlent soulèvent, dans l'application de la loi de 1898, des questions nombreuses et complexes que le texte législatif demeure, dans la plupart des cas, insuffisant à trancher.

Le commentaire que nécessitaient les prescriptions nouvelles vient de nous être donné par notre infatigable collègue, M. Maurice Bellom, si bien qualifié pour cela par ses études sur cette branche d'assurances et dont l'ouvrage magistral sur les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger* est bien connu de la *Société de statistique de Paris*.

M. Maurice Bellom commente la loi; il commente aussi les décrets auxquels le législateur a délégué la réglementation des mesures d'exécution qui, eu égard à l'importance de leur objet, appelaient, en effet, des explications détaillées. On jugera de la méthode suivie par l'auteur par les références aux travaux préparatoires indiquées dans le commentaire et qui comportent, chaque fois, l'indication du numéro et de la page du *Journal officiel* où figurent les passages relatifs à chacune des prescriptions législatives. M. Bellom signale avec la même précision les publications qui renferment les documents dont il résume les grandes lignes et dont il invoque les résultats et les conclusions.

C'est à la lumière de ces documents que notre collègue dégage la solution pratique des difficultés que soulève l'application de la loi, sans hésiter à répondre aux critiques qu'a

(1) 1 vol. in-8°. Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris.

déjà provoquées l'œuvre législative, ni à constater les lacunes qu'elle présente. Il montre également les relations qui unissent la loi sur les accidents à d'autres lois sociales, telles que la loi sur les sociétés de secours mutuels, ou à d'autres textes réglementaires, le décret sur les sociétés d'assurance par exemple. L'auteur indique ou suggère de la sorte des combinaisons susceptibles d'améliorer les rapports du capital et du travail, en faisant à l'un comme à l'autre la part légitime qui lui revient.

L'ouvrage de M. Maurice Bellom réalise ainsi un double objet : commentaire des prescriptions d'aujourd'hui; initiation des dispositions plus sagement conçues qui devront, demain, remplacer les premières. On ne saurait certainement faire mieux ni davantage.

LÉON SALEFRANQUE.

2°.

L'Atlas de la Finlande.

Le pays des mille lacs, plateau rugueux sillonné d'eau, qui s'élève entre les deux bras de la Baltique et se relie, vers le nord, aux Alpes scandinaves par une bande d'escarpements rocheux couverts d'immenses forêts, intéresse plus encore par l'attentive prudence de ses habitants que par ses singularités topographiques.

Cette population, à peine aussi nombreuse que celle de la ville de Paris, mais répandue sur un territoire grand comme les deux tiers de la France, perpétuellement soumise aux rigueurs d'un climat où la température moyenne n'atteint pas 3°, s'est constitué bien avant nous une démographie tenue régulièrement à jour, s'est initiée avant nous aux progrès de l'hygiène; elle a réussi — quand enregistrera-t-on en France pareil succès — à réduire l'alcoolisme : les obstacles naturels ont rendu plus attentif le soin de la vie.

L'*Atlas de la Finlande* publié en trois langues (finnois, suédois, français), par la *Société de géographie d'Helsingfors*, fournit un aperçu général de la configuration et de la structure du sol, du climat, de la population et de l'industrie du pays; il comprend :

	Nombre	
	de planches.	de notices.
Géographie générale, histoire, archéologie.	4	8
Hypsométrie, géologie, météorologie	9	6
Flore, arborescences. forêts	5	4
Population	5	1
Instruction populaire	1	1
Rapides et chutes d'eau.	1	1
Agriculture et industrie	4	3
Commerce et navigation.	4	5
Voies de communication, postes, télégraphes. . .	4	5

Ensemble 37 planches (en 32 feuilles) avec teintes graduées, et 34 notices, rédigées par divers spécialistes, et réunies en 1 volume de 479 pages (1).

Le territoire finlandais est loin d'être habitable sur toute son étendue; voici sa composition :

Eau.	10 p. 100
Marais couverts de forêts, montagnes et terres incultes .	33 —
Sol forestier et végétale	47 —
Terres cultivées et prairies naturelles	10 —
	<hr/> 100 p. 100

(1) Ces notices sont traduites en excellent français, grâce à la collaboration de M. Jean Poirot, lecteur à l'Université d'Helsingfors.

Si la surface des terres cultivées est faible actuellement, on voit qu'il est possible de l'accroître beaucoup par emprises sur la forêt; c'est d'ailleurs par la pratique de l'éco-
 buage que s'est constituée progressivement une grande partie de la propriété agricole.

La rigueur du climat, et surtout les fréquentes gelées d'été, ne permettent d'autres cultures que celles de l'orge, du blé, de l'avoine et des légumes-racines, tels que pommes de terre, navets, etc. Mais l'élevé du bétail a pris un grand développement; la production du beurre est l'un des éléments notables du revenu dans les campagnes.

Un autre élément très important est l'exploitation des bois. Le bois et le beurre sont les deux principaux articles d'exportation.

D'ailleurs, les richesses naturelles ne manquent pas. De très nombreuses chutes d'eau laissent à la disposition de l'industrie des millions de chevaux-vapeur; on trouve dans le sol du fer, du cuivre, de l'étain, et même de l'or dans divers cours d'eau de la Laponie finlandaise; les roches cristallines d'origine très ancienne, granite, feldspath, quartzite, porphyre, etc., qui composent une grande partie du sous-sol, fournissent en abondance des matériaux de construction.

L'industrie ne cesse de progresser: on compte actuellement plus de 7 000 usines occupant 73 000 ouvriers; la scierie de bois à elle seule, 16 000.

Il est pourtant une industrie que le gouvernement finlandais n'a pas hésité à sacrifier. Dès 1865, la distillation domestique de l'alcool était interdite, et la distillation industrielle, soumise à taxe, limitée à 112 500 hectolitres. En 1886, il existait encore 70 distilleries; depuis, la taxe a été élevée progressivement, les dispositions restrictives ont été multipliées, et le nombre des usines de distillation s'est abaissé, en 1895, à 26, ne produisant plus que 50 000 hectolitres.

Parallèlement à l'amointrissement de la production de l'alcool, on observe un accroissement pour la bière et les boissons rafraîchissantes.

Doit-on attribuer aux institutions protectrices de la santé publique la diminution sensible de la mortalité, qui, depuis une trentaine d'années, a succédé à une augmentation inquiétante? Au moins en partie, sans aucun doute, car la diminution de la natalité ne suffit pas à expliquer l'accroissement de la vie moyenne. On en jugera par le tableau ci-après, à la fin duquel on a rappelé, pour comparaison, les chiffres relatifs à la France.

Années.	Population.	Densité par kilom. car. de terre ferme	Mariages par 1 000 habi- tants.	Naissances par 1 000 habi- tants.	Décès par 1 000 habi- tants.	Accroissement de population par 1 000 habitants.	Proportion pour 100 aux différents âges.		
							0-20.	20-60.	Plus de 60.
1751. . . .	429 912	1,8	109	4,43	2,46	1,99	47	44	9
1775. . . .	610 145	2,2	86	4,04	2,56	1,62	48	46	6
1800. . . .	832 659	2,9	82	3,76	2,55	1,22	46	48	6
1825 (1) . .	1 259 151	3,8	82	3,85	2,61	1,28	44	50	6
1850. . . .	1 636 915	4,9	81	3,57	2,63	0,99	43	50	7
1875. . . .	1 912 647	5,8	84	3,66	2,29	1,41	43,5	50	7,5
1890. . . .	2 380 140	7,2	71	3,29	1,96	1,38	45	47	8
En France : 1891.	38 343 192	72,5	74	2,28	2,31	0,03	35	48	17

LUCIEN MARCH.